

Règlement des épreuves

Duathlon de Caen

Dimanche 26 mars 2023



Sommaire

Préambule :	3
Article 1 : Programme	3
Course 1.....	3
Course 2.....	4
Course 3.....	4
Course 4.....	5
Course 5.....	5
Article 2 : Conditions de participation	6
Article 3 : Inscriptions	6
Article 4 : Remboursement des inscriptions en cas de forfait	7
Article 5 : Retrait du dossard	7
Article 6 : Horaires	7
Article 7 : Accès à l'aire de transition (parc à vélo).	8
Article 8 : Cyclisme	8
Article 9 : Course à Pied	9
Article 10 : Arrêt pour raison de santé	9
Article 11 : Pénalités	9
Article 12 : Les quotas pour les qualifications aux championnats de France de Duathlon pour la ligue de Normandie	9
Article 13 : Chronométrage	9
Article 14 : Respect de l'environnement	10
Article 15 : Annulation - Modification	10
Article 14 : Mise en place des mesures d'hygiène	10
DROITS A L'IMAGE	10
ASSURANCE	11
ACCEPTATION DU REGLEMENT	11

Préambule :

Le duathlon de Caen est organisé par l'association du Caen Triathlon.

La réglementation Générale de la F.F.TRI (édition 2023) est appliquée pour l'ensemble des épreuves. Les éléments ci-dessous sont composés d'un extrait de cette réglementation auxquels ils ne se substituent pas et d'éléments spécifiques à la manifestation.

L'engagement pour l'une des épreuves de la journée vaut acceptation de ce règlement.

Article 1 : Programme

Course 1 : Duathlon S. Sélectif D3 Hommes.

Cette course est sélective pour la finale de D3 duathlon ainsi que pour les championnats de France cadets et juniors. La course est ouverte uniquement à partir de cadet pour les licenciés uniquement.

L'épreuve donnera lieu à un classement et un chronométrage. L'épreuve sera réalisée individuellement. Le nombre maximum de dossards est fixé à 250. L'organisation se réserve le droit de mettre de côté des dossards préférentiels.

Les cadets et juniors inscrits dans une équipe pourront qualifier l'équipe pour la finale D3 duathlon et pourront se qualifier également en individuel pour les championnats de France jeune de Duathlon.

L'inscription individuelle n'est disponible que pour les cadets / juniors et qui ne courent pas dans une équipe.

Le départ sera donné à 09h00. **Le drafting est autorisé.**

L'épreuve se compose d'une première course à pied de 5 km réalisée en deux boucles autour de la prairie de Caen.

Le parcours vélo se compose de 4 tours de 4,5 km, en empruntant un circuit urbain. La route sera fermée à la circulation.

La seconde course à pied de 2,5 km s'effectuera également autour de la prairie de Caen.

Au vu de l'évolution du règlement de la FFTRI pour 2023, les prolongateurs sont INTERDITS peu importe leurs tailles.

Les roues à rayons doivent comporter 16 rayons minimum. Les roues pleines ou à bâtons ne sont pas autorisées.

Les vélos de course sont obligatoires, les Vélos de contre la montre, VTC et VTT ne sont pas autorisés. Le port du casque est obligatoire (Porter un casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français).

Course 2 : La 100% féminine. Le duathlon S Open réservée aux femmes.
Toutes les femmes à partir de cadette (être née en 2007 et avant) pour les licenciées et non licenciées.
Cette course est sélective pour la finale de D3 duathlon ainsi que pour les championnats de France cadettes et juniors.

L'épreuve donnera lieu à un classement et un chronométrage. L'épreuve sera réalisée individuellement. Le nombre maximum de dossards est fixé à 250. L'organisation se réserve le droit de mettre de côté des dossards préférentiels. Les cadettes et juniors inscrites dans une équipe pourront qualifier l'équipe pour la finale D3 duathlon et pourront se qualifier également en individuel pour les championnats de France jeune de Duathlon. L'inscription est individuelle si vous ne participez pas au sélectif D3. L'inscription par équipe est obligatoire si vous participez au sélectif D3. Le départ sera donné à 10h45. **Le drafting est autorisé.**

L'épreuve se compose d'une première course à pied de 5 km réalisée en deux boucles autour de la prairie de Caen. Le parcours vélo se compose de 4 tours de 4,5 km, en empruntant un circuit urbain. La route sera fermée à la circulation. La seconde course à pied de 2,5 km s'effectuera également autour de la prairie de Caen.

Au vu de l'évolution du règlement de la FFTRI pour 2023, les prolongateurs sont INTERDITS peu importe leurs tailles. Les roues à rayons doivent comporter 16 rayons minimum. Les roues pleines ou à bâtons ne sont pas autorisées.

Les vélos de course sont obligatoires, les vélos de chrono, VTC et VTT ne sont pas autorisés. Le port du casque est obligatoire (Porter un casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français).

Course 3 : Le bike & run des Kid's. Réservée aux mini-poussins, poussins, pupilles et benjamins licenciés et non licenciés.

L'épreuve pour les mini-poussins et poussins est un Bike and Run de 1,5 km. Des binômes devront être créés au moment de l'inscription. L'épreuve pour les pupilles et benjamins est un Bike and Run de 3 km. Le départ sera donné à 13h30. Un Départ décalé est prévu pour chaque catégorie.

Course 4 : Duathlon XS découverte.

Cette course est ouverte pour les femmes et hommes à partir de la catégorie benjamin (être né avant 2011) pour les licenciés et non licenciés.

Cette course est sélective pour les championnats de France de duathlon dans la catégorie minime.

L'épreuve donnera lieu à un classement et un chronométrage.

L'épreuve est individuelle. Le nombre maximum de dossards est fixé à 200.

L'organisation se réserve le droit de mettre de côté des dossards préférentiels.

Le départ sera donné à 14h15. **Le drafting est autorisé.**

L'épreuve se compose d'une première course à pied de 2,5 kms réalisée en une boucle autour de la prairie de Caen.

Le parcours vélo se compose de 2 boucles de 4,5 km, sur un circuit urbain. La route sera fermée à la circulation.

La seconde course à pied de 1,250km (pour les benjamins-minimes) s'effectuera en aller-retour sur le cours Koenig.

Au vu de l'évolution du règlement de la FFTRI pour 2023, les prolongateurs sont INTERDITS peu importe leurs tailles.

Les roues à rayons doivent comporter 16 rayons minimum. Les roues pleines ou à bâtons ne sont pas autorisées.

Les vélos de course sont obligatoires, les vélos de chronos, VTC et VTT ne sont pas autorisés. Le port du casque est obligatoire (Porter un casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français).

Course 5 : Duathlon S Open masculin.

La course est ouverte aux hommes séniors (être né avant 2002) pour les licenciés et non licenciés.

La course est également ouverte aux cadets et juniors (être né entre 2003 et 2006) non licenciés.

L'épreuve donnera lieu à un classement et un chronométrage. L'épreuve sera réalisée individuellement. Le nombre maximum de dossards est fixé à 400.

L'organisation se réserve le droit de mettre de côté des dossards préférentiels.

Le départ sera donné à 15h30. **Le drafting est autorisé.**

L'épreuve se compose d'une première course à pied de 5 km réalisée en deux boucles autour de la prairie de Caen.

Le parcours vélo se compose de 4 tours de 4,5 km, en empruntant un circuit urbain. La route sera fermée à la circulation.

La seconde course à pied de 2,5 km s'effectuera également autour de la prairie de Caen.

Au vu de l'évolution du règlement de la FFTRI pour 2023, les prolongateurs sont INTERDITS peu importe leurs tailles.

Les roues à rayons doivent comporter 16 rayons minimum. Les roues pleines ou à bâtons ne sont pas autorisées.

Les vélos de course sont obligatoires, les vélos de chronos, VTC et VTT ne sont pas autorisés. Le port du casque est obligatoire (Porter un casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français).

Article 2 : Conditions de participation

Nos épreuves sont ouvertes à tous les licenciés de la F.F.TRI des catégories benjamins (si licenciés) à vétérans qui possèdent une licence fédérale valide pour la saison 2023 et à tous les non licenciés sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du duathlon (course à pied et cyclisme) en compétition daté de moins de 1 an à la date de l'épreuve et sur acquisition d'un pass-journée pour cette épreuve (lien sur Klikego).

Les épreuves sont réservées à certaines catégories et à certains genres afin de pouvoir effectuer des classements et des qualifications pour les championnats de France.

Article 3 : Inscriptions

Pièces à joindre :

- * Inscription obligatoire sur Klikego.
- * Numéro de licence obligatoire pour les licenciés FFTRI.
- * Photocopie du certificat médical pour les non licenciés mentionnant « le duathlon (ou cyclisme et course à pied) en compétition »
- * Règlement des frais d'engagement, plus le prix supplémentaire d'un pass journée pour chaque non licencié.
- * Autorisation parentale pour les mineurs non licenciés.

Les inscriptions par internet seront closes le 20 mars 2023 à 23h. Il n'y a pas d'inscription sur place.

Article 4 : Remboursement des inscriptions en cas de forfait

Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 : Retrait du dossard

Le retrait du dossard est possible jusqu'à 30 min avant le départ **sur présentation de la licence** (pour les licenciés), le certificat médical (pour les non licenciés) et **d'une pièce d'identité** (pour tous).

Article 6 : Horaires

	Retrait des dossards	Ouverture du parc à vélo	Briefing	Départ	Podium (Remise des récompenses)
Course 1 Duathlon S D3 Hommes + C/J	07h45- 08h30	08h	08h45	09h	12h30
Course 2 Duathlon S Open féminin + D3 Femmes + C/J	07h45- 10h15	10h	10h45	11h	12h30
Course 3 La course des kid's	12h-13h	X	12h45	13h00 / 13h15	14h
Course 4 : Duathlon XS Sélectif : B/M	12h-13h45	13h30	14h15	14h30	17h45
Course 5 : Duathlon S Open masculine	12h-15h	15h	15h45	16h	17h45

Article 7 : Accès à l'aire de transition (parc à vélo).

Le parc à vélo est accessible :

- * Sur présentation à l'entrée de l'aire de transition, casque sur la tête, jugulaire serrée.
- * Après vérification de votre équipement par les arbitres.
- * Par un accès situé après le village (au milieu du cours Koenig) et sur autorisation des bénévoles. Vous ne pourrez pas traverser la rotue tant que des vélos se trouveront encore en course).

Le déplacement à vélo est interdit dans l'aire de transition (parc à vélo).

Une zone de rangement non surveillée sera mise à disposition à l'extérieur de l'aire de transition pour déposer les affaires non indispensables à la course (sacs, caisse ...), ceci afin de limiter au maximum le matériel à proximité des vélos.

Article 8 : Cyclisme

La course cycliste est prévue sur une route fermée à la circulation. L'organisation se réserve cependant le droit de modifier ce point du règlement si des circonstances extérieures l'imposaient. Le code de la route doit malgré tout être impérativement respecté sous peine de disqualification. Les concurrents sont tenus, en particulier, de faire preuve de prudence à l'arrivée des rétrécissements et des virages.

Le port d'un casque à coque rigide est obligatoire. Il doit être mis, jugulaire serrée, avant de prendre son vélo, et ne peut être ôté qu'après avoir rangé son vélo.

La circulation dans le parc se fait impérativement à pied.

Toute forme d'aide extérieure, autre que l'organisation est interdite.

Le dossard doit être accroché dans le dos par au moins trois points d'attache.

L'organisation ne fournira qu'un seul dossard, vous devez donc être équipé d'une ceinture porte dossard.

Au vu de l'évolution du règlement de la FFTRI pour 2023, les prolongateurs sont INTERDITS peu importe leurs tailles.

Les roues à rayons doivent comporter 16 rayons minimum. Les roues pleines ou à bâtons ne sont pas autorisées.

Protéger toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles...).

Article 9 : Course à Pied

Le dossard doit être porté devant et accroché par au moins 3 points d'attache.

L'organisation ne fournira qu'un seul dossard, vous devez donc être équipé d'une ceinture porte dossard.

Il est interdit de courir torse nu.

Le balisage et les indications des bénévoles situés sur le parcours doivent être strictement respectés, sous peine de disqualification. Un ravitaillement est mis en place par les organisateurs sur le parcours pédestre.

Article 10 : Arrêt pour raison de santé

Tout membre de l'organisation, bénévole, médecin, peut interdire à un concurrent de continuer l'épreuve si son état de santé l'exige.

Article 11 : Pénalités

Les procédures exactes sont décrites dans le règlement de la F.F.TRI. Une penalty Box sera présente afin d'effectuer votre pénalité, si besoin, à la sortie de l'aire de transition lors de votre seconde course à pied.

Article 12 : Les quotas pour les qualifications aux championnats de France de Duathlon pour la ligue de Normandie

Les quotas seront communiqués par la ligue de Normandie le jour de la course.

Article 13 : Chronométrage

Le chronométrage de l'épreuve sera réalisé par la société Breizh Chrono. Les résultats seront en ligne dès l'arrivée du concurrent sur le site du prestataire. Les puces fournies dans le sac de course devront être disposées à la cheville gauche du concurrent. La puce devra être restituée dès la sortie du parc à vélo lors de la récupération du matériel par le concurrent. Toute puce non rendue sera facturée 20 € au concurrent en faute.

Article 14 : Respect de l'environnement

Sur la partie cycliste, il est interdit de jeter, même accidentellement, quoi que ce soit (gels énergétiques, boissons etc.) sur la route ou dans la nature. Si vous perdez quelque chose, vous devez vous arrêter, revenir en arrière, sans gêner les autres concurrents, et récupérer ce que vous avez laissé tomber.

Sur la partie pedestre, des zones de propreté seront mises à votre disposition au niveau du point de ravitaillement. Tout manquement à ce point de règlement sera suivi d'une pénalité.

Article 15 : Annulation - Modification

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

En cas d'annulation forcée de la course, les concurrents se verront recevoir un remboursement intégral ou partiel.

Article 14 : Mise en place des mesures d'hygiène

Les participants peuvent être contraints de respecter un protocole sanitaire stricte afin d'éviter toute propagation d'un virus ou d'une maladie.

Les organisateurs vous feront savoir si des mesures sanitaires exceptionnelles doivent être respectées le jour de l'épreuve. Dans ce cas précis, l'organisation vous enverra un règlement à propos des gestes et comportements à adopter.

DROITS A L'IMAGE :

En s'inscrivant, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayants-droits, tels que partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître au duathlon de Caen et aux autres manifestations, sur tout support y compris des documents promotionnels ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur convient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant **nom**, **prénom** et **adresse**.

ASSURANCE

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance due à un mauvais état de santé du concurrent, à un mauvais état du matériel, en particulier de son vélo, en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route ou de non respect des consignes des organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel en dehors et dans le parc à vélo. L'organisateur assure néanmoins la surveillance du parc à matériel à partir de son ouverture et jusqu'à 15 minutes après la fin de course. Il est recommandé aux concurrents de posséder une assurance individuelle contre le vol.

L'épreuve est assurée en RESPONSABILITE CIVILE par l'assurance fédérale. Tout athlète accidenté devra en faire la déclaration auprès de celle-ci et régler les frais afférents à l'accident. Elle intervient en remboursement complémentaire de la sécurité sociale et des mutuelles.

Les compétiteurs sont informés de leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident, non couverte par l'assurance de responsabilité civile. Chaque participant s'engage à ne rechercher en aucun cas dans le présent ou dans l'avenir la responsabilité des organisateurs en cas de perte, vol, dégradation, de son matériel ou à la suite d'un accident durant l'épreuve voire de maladie relative à cette épreuve.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions du Comité d'Organisation et ou de la F.F.TRI.